

SRL DABRU
RUE DE LA PRESSE 4

1000 BRUXELLES

Emission-Gestion ACCIDENTS

Personne de contact :
Eric Van Cutsem
Tél : (02) 509.07.44
Fax : (02) 509.07.23
E-mail : accidents@federale.be
<http://www.federale.be>

Nos Réf : 410309
Vos Réf :

Bruxelles, le 28/04/2025

OBJET : N° de client 410309
Contrat « Responsabilité civile travaux de construction » 730/4017006
Entreprise : SRL DABRU

ATTESTATION

Nous attestons par la présente que la firme citée en marge est assurée auprès de la Société Coopérative "FEDERALE ASSURANCE", dans les limites des conditions générales et particulières de la police "Responsabilité Civile" susmentionnée pour ce qui concerne la réparation des dommages occasionnés aux tiers du fait de ses entreprises (art. 1382 à 1386 du Code Civil) et ce pour :

Entreprise générale de travaux de construction de bâtiments publics et privés0

Les garanties (par événement) de la police sont fixées comme suit :

DIVISION 1A – Risques en cours d'exploitation:

- y compris dommages causés par feu, incendie, explosion, fumée, eau, affaissement, tassement, éboulement, glissement ou tout autre mouvement du sol, de construction, de crassier ou de terril ainsi que troubles anormaux de voisinage (art. 544 du Code Civil)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 1.000.000 EUR

DIVISION 1B - Dommages à l'ouvrage et à l'objet confié par incendie :50.000 EUR

DIVISION 2 - Risques après livraison :

- y compris dommages causés par feu, incendie, explosion, fumée, eau, affaissement, tassement, éboulement, glissement ou tout autre mouvement du sol, de construction, de crassier ou de terril ainsi que troubles anormaux de voisinage (art. 544 du Code Civil)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :1.000.000 EUR

La stipulation particulière 01 ci-annexée est également d'application.

L'intéressé(e) est en ordre pour ce qui concerne le paiement des primes.

Yves BERGIERS
Chef de Service

